



*Seul le texte prononcé fait foi
Check against delivery*

Traité sur le commerce des armes
12^{ème} Conférence des États parties
Genève, 24-28 août 2026

Point 6 de l'ordre du jour : transparence et établissement de rapports

Madame la Présidente,

La Suisse vous remercie pour la préparation du rapport sur les travaux du Groupe de travail sur la transparence et l'établissement de rapports. Nous remercions également le Secrétariat pour la présentation de la situation actuelle de l'établissement des rapports au titre du Traité.

La Suisse partage la préoccupation exprimée dans le rapport. De nombreux États parties ne se sont toujours pas acquittés de leur obligation de soumettre un rapport annuel, tandis que la part des rapports soumis qui sont rendus publics continue de diminuer. Il ne s'agit pas d'une simple question administrative : l'établissement de rapports constitue l'un des principaux instruments de transparence prévus par le Traité et contribue directement à la confiance entre États parties.

Comme nous avons eu l'occasion de le rappeler, les obligations découlant de l'article 13 sont juridiquement contraignantes. Nous appelons donc les États parties qui ne l'ont pas encore fait à soumettre leurs rapports dans les meilleurs délais. Ceux qui rencontrent des difficultés devraient en informer le Secrétariat et utiliser les mécanismes d'assistance disponibles, notamment le Fonds d'affectation volontaire et la base de données du TCA sur l'adéquation des besoins et des ressources.

La Suisse peut soutenir la création du groupe consultatif informel proposé dans le rapport. Son mandat est clairement circonscrit : il s'agit de fournir au Secrétariat des contributions techniques et des retours d'information sur les initiatives et les outils destinés à faciliter l'établissement des rapports et l'échange d'informations. Le groupe de travail devra conserver toute autorité sur les décisions qui pourraient découler des travaux du groupe consultatif. Le fonctionnement du groupe ne devrait par ailleurs entraîner aucune incidence budgétaire supplémentaire ni conduire à la création d'un nouvel organe de décision.

Nous soutenons également la tenue de réunions régionales, infrarégionales et bilatérales afin de faciliter l'échange d'informations sur le détournement. Les enseignements tirés de cas concrets peuvent contribuer à identifier des difficultés communes et, sur une base volontaire, nourrir les discussions du Forum d'échange d'informations sur le détournement.

Dans ce cadre, la Suisse soutient les recommandations du rapport ainsi que le mandat proposé pour la période allant de la CEP12 à la CEP13.

Je vous remercie de votre attention.